

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS
DE BELGIQUE

Compte rendu analytique

DE LA RÉUNION PUBLIQUE DE COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE
DU

14 - 03 - 2000
matin

AGALEV-ECOLO	:	<i>Anders gaan leven / Ecologistes Confédérés pour l'organisation de luttes originales</i>
CVP	:	<i>Christelijke Volkspartij</i>
FN	:	<i>Front National</i>
PRL FDF MCC	:	<i>Parti Réformateur libéral - Front démocratique francophone-Mouvement des Citoyens pour le Changement</i>
PS	:	<i>Parti socialiste</i>
PSC	:	<i>Parti social-chrétien</i>
SP	:	<i>Socialistische Partij</i>
VLAAMS BLOK	:	<i>Vlaams Blok</i>
VLD	:	<i>Vlaamse Liberalen en Democraten</i>
VU&ID	:	<i>Volksunie&ID21</i>

Afkortingen bij de nummering van de publicaties :

DOC 50 0000/000	:	<i>Parlementair document van de 50e zittingsperiode + het nummer en het volgnummer</i>
QRVA	:	<i>Schriftelijke Vragen en Antwoorden</i>
HA	:	<i>Handelingen (Integraal Verslag)</i>
BV	:	<i>Beknopt Verslag</i>
PLEN	:	<i>Plenum</i>
COM	:	<i>Commissievergadering</i>

Abréviations dans la numérotation des publications :

DOC 50 0000/000	:	<i>Document parlementaire de la 50e législature, suivi du n° et du n° consécutif</i>
QRVA	:	<i>Questions et Réponses écrites</i>
HA	:	<i>Annales (Compte Rendu Intégral)</i>
CRA	:	<i>Compte Rendu Analytique</i>
PLEN	:	<i>Séance plénière</i>
COM	:	<i>Réunion de commission</i>

Officiële publicaties, uitgegeven door de Kamer van volksvertegenwoordigers
Bestellingen :
Tel. : 02/549 81 60
Fax : 02/549 82 74
www.deKamer.be
e-mail : alg.zaken@deKamer.be

Publications officielles éditées par la Chambre des représentants
Commandes :
Tél. : 02/549 81 60
Fax : 02/549 82 74
www.laChambre.be
e-mail : aff.generales@laChambre.be

SOMMAIRE

COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE – C 142

QUESTIONS

– de M. **Pieter De Crem** au ministre de la Défense sur les déclarations du chef d'état major Herteleer (n° 804).

Orateurs : **Pieter De Crem** et **André Flahaut**, ministre de la Défense 5

– de M. **Pieter De Crem** au ministre de la Défense sur la réserve (n° 852)

Orateurs : **Pieter De Crem** et **André Flahaut**, ministre de la Défense 6

– de M. **Bruno Van Grootenbrulle** au ministre de la Défense sur l'aérodrome de Chièvres (n° 968)

Orateurs : **Bruno Van Grootenbrulle** et **André Flahaut**, ministre de la Défense 7

– de Mme **Josée Lejeune** au ministre de la Défense sur la communauté du renseignement militaire (n° 1136)

Orateurs : **Josée Lejeune** et **André Flahaut**, ministre de la Défense 7

– de Mme **Josée Lejeune** au ministre de la Défense sur l'achat des véhicules de type Pandur (n° 1137)

Orateurs : **Josée Lejeune** et **André Flahaut**, ministre de la Défense 8

– de MM. **Pieter De Crem**, **Dirk Van der Maelen** et **Luc Sevenhans** au ministre de la Défense sur le projet JSF (n°s 1141, 1170 et 1179)

Orateurs : **Pieter De Crem**, **Luc Sevenhans** et **André Flahaut**, ministre de la Défense 9

– de M. **Pieter De Crem** au ministre de la Défense sur le concours de l'armée à l'occasion de l'Euro 2000 (n° 1142)

Orateurs : **Pieter De Crem** et **André Flahaut**, ministre de la Défense 10

– de **Koen Bultinck** au ministre de la Défense sur le démantèlement des munitions toxiques à Poelkapelle (n° 1213).

Orateurs : **Koen Bultinck** et **André Flahaut**, ministre de la Défense 11

– de M. **Joos Wauters** au ministre de la Défense sur l'état de santé des militaires en mission à l'étranger (n° 1203)

Orateurs : **Joos Wauters** et **André Flahaut**, ministre de la Défense 11

– de M. **Bruno Van Grootenbrulle** au ministre de la Défense sur un syndrome "guerre du Golfe" parmi les militaires belges (n° 1278)

Orateurs : **Bruno Van Grootenbrulle** et **Jean-Pol Henry**, président 12

– de M. **Luc Sevenhans** au ministre de la Défense au sujet des critiques du ministre à l'égard de la RTBF (n° 1292)

Orateurs : **Luc Sevenhans** et **André Flahaut**, ministre de la Défense

12

– de M. **Luc Sevenhans** au ministre de la Défense sur un rapport de l'ONU sur M. Paul Kagame (n° 1299)

Orateurs : **Luc Sevenhans** et **André Flahaut**, ministre de la Défense

13

**COMMISSION DE
LA DÉFENSE NATIONALE****RÉUNION PUBLIQUE****MARDI 14 MARS 2000****MATIN****PRÉSIDENCE :****M. Jean-Pol HENRY***La séance est ouverte à 10 h 20.***QUESTIONS**

DÉCLARATIONS DU CHEF D'ÉTAT-MAJOR HERTELEER

Question de M. Pieter De Crem au ministre de la Défense sur "les inquiétudes rendues publiques par le chef d'état-major au sujet du financement et des problèmes de personnel de l'armée" (n° 804)

M. Pieter De Crem (CVP) : Voici quelque temps, le vice-amiral Herteleer, chef d'état-major de l'armée belge, a demandé au gouvernement de se prononcer clairement sur le financement futur de l'armée. Pour pouvoir continuer à s'acquitter de ses tâches spécifiques et de ses missions internationales, elle devra, semble-t-il, réduire ses effectifs.

Des problèmes insurmontables se posent parce que le Plan à moyen terme (PMT) n'a été exécuté que partiellement en 1999.

Le ministre partage-t-il l'avis du chef d'état-major au sujet des incompatibilités entre l'emploi, d'une part, et les investissements, de l'autre ? Le ministre doit-il tenir compte de cet avis ?

Quels investissements ont été réalisés au moyen de la tranche réservée au PMT pour 1999 ? Quels investissements n'ont pas été réalisés ? Quels sont les montants concernés ? Les crédits non affectés seront-ils transférés à l'exercice 2000 ?

Quelles sont les lignes directrices de la note que prépare le ministre ?

L'armée doit procéder à des achats. Quels sont les résultats de la rencontre du 22 janvier dernier entre des membres de la majorité, des membres de cabinet et des experts militaires ? Comment évolue la discussion sur l'avenir de l'armée belge ? Le ministre ne nous a guère fourni de renseignements à ce sujet.

M. André Flahaut, ministre (en français) : Ce n'est pas parce que je n'organise pas de conférence de presse que je néglige mon travail !

J'agis en concertation avec l'état-major, le premier ministre et le ministre du Budget.

Je vais essayer de concrétiser les incantations du passé.

Si l'état-major unique était une bonne chose, pourquoi ne l'a-t-on pas réalisé plus tôt ?

Fini les incantations, passons à l'action !

Le 22 janvier, des consensus se sont dégagés dans de nombreux domaines. Nous allons concrétiser tout cela. *(Poursuivant en néerlandais)*

Je connais bien évidemment le point de vue du chef d'état-major. J'en ai pris bonne note et je considère qu'il s'agit de l'un des éléments du dossier. La complexité du problème dépasse toutefois les simples oppositions entre l'emploi et les investissements. Je tiendrai compte de ce point de vue.

Je remettrai à l'auteur de la question la liste des programmes fixés dans le cadre de la tranche 1999 du PMT. En 1999, des programmes de base ont été fixés à concurrence de 2,5 milliards de francs. À cela s'ajoute 1,3 milliard pour des programmes de substitution, ce qui donne un total de 3,9 milliards d'engagements. Par ailleurs 22,3 milliards n'ont pas encore été engagés. Je peux également en communiquer le détail à M. De Crem.

S'il est possible de transférer des crédits à l'année budgétaire suivante par la voie d'un arrêté royal, il s'agit d'une pratique plus courante. Le gouvernement doit encore se prononcer sur les programmes qui n'ont pas encore été arrêtés.

M. Pieter De Crem (CVP) : Votre réponse me déçoit. Le ministre prend note des observations du chef d'état-major : voilà une belle illustration du manque de considération pour la chef d'état-major de l'armée belge.

M. André Flahaut, ministre *(en français)* : Il a aussi été déclaré que les décisions devaient être prises par le pouvoir politique. Vous, élu du peuple, êtes-vous d'accord avec cela ? Je vous signale que, même au Chili, cela a changé.

M. Pieter De Crem (CVP) : Le Parlement est chargé de contrôler le gouvernement, ce qui constitue une mission fondamentale.

M. André Flahaut, ministre *(en français)* : J'amènerai la note de politique générale, lorsqu'un accord se sera dégagé au sein de la majorité.

Il y a une majorité et une opposition !

M. Pieter De Crem (CVP) : Les membres de la majorité sont clairement divisés sur l'avenir de l'armée. Il en résultera des tensions.

Le **président** : L'incident est clos.

LA RÉSERVE

Question de M. Pieter De Crem au ministre de la Défense sur "la réserve" (n° 852)

M. Pieter De Crem (CVP) : Au cours de la législature précédente, le problème de la réserve avait été abordé dans le cadre d'un débat parlementaire sur l'avenir de l'armée. Les réservistes constituent un élément essentiel des liens unissant la nation et l'armée.

Où en est la constitution de cette réserve et quelles missions se verra-t-elle confier ? De combien de réservistes a-t-on besoin et qu'advient-il des éventuels réservistes surnuméraires ? Quelle formation suivront ces réservistes ? Comment seront-ils promus ? Combien gagneront-ils ? Comment répondra-t-on aux objections formulées par les employeurs ? Une concertation portant sur les implications socio-économiques de cette mesure a-t-elle déjà eu lieu avec d'autres départements ?

M. André Flahaut, ministre *(en néerlandais)* : Le gouvernement précédent avait préparé un plan bisannuel général que je soumettrai le plus rapidement possible au Conseil des ministres. En vertu de l'arrêté royal du 22 novembre 1999, le personnel de réserve en dessous du rang de sous-officier percevra désormais un traitement. L'ensemble du personnel de réserve jouira de droits identiques à ceux dont jouit le cadre actif. Son statut administratif sera aligné autant que possible sur celui du personnel du cadre actif. Il est souhaitable d'étendre la protection sociale. *(Poursuivant en français)*

La législation actuellement en vigueur prévoit une protection sociale limitée du personnel militaire de réserve. Le nouveau concept s'appuyant largement sur le caractère volontaire des rappels ou des prestations, une extension de cette protection s'avère très souhaitable. En attendant l'adoption d'un nouveau statut social, les réservistes se verront appliquer l'actuel statut social.

D'un point de vue général, les missions de la réserve consistent à compléter les forces d'active et, ainsi, à permettre aux forces armées de remplir, dans les délais prévus, toutes les missions que le pouvoir exécutif leur confie en temps de paix et de guerre. La réserve joue aussi un rôle essentiel de lien entre l'armée et la nation.

Combien de réservistes sont-ils nécessaires par catégories de personnel ? Le besoin global pour compléter les ordres de bataille du pied de guerre est de 29.290 fonc-

tions occupées par 21.265 soldats, 5.713 sous-officiers et 2.312 officiers.

Que faire des surnombres éventuels ? En fait, le problème qui peut se poser est lié aux besoins en cadre et aux réservistes actifs qui, en nombre supérieur, voudraient participer à l'entraînement dès 2000. Cette problématique fait actuellement l'objet d'une étude. Les résultats ne sont pas encore connus. *(Reprenant en néerlandais)*

Il est prévu deux années tests pour le recrutement et pour la formation. Les anciens miliciens et les militaires ex-active pourront eux aussi participer aux entraînements. Pour les réservistes, des possibilités de promotion seront prévues. *(Poursuivant en français)*

Quelles sont les possibilités de promotion ? Le planning des carrières fera l'objet du statut administratif qui est encore à l'étude. Toutefois, il est évident qu'il sera prévu des possibilités de promotion pour les réservistes.

Comment compenser les inconvénients dus à l'absence au travail ?

(Reprenant en néerlandais)

On étudie actuellement l'appui éventuel qui sera accordé aux employeurs occupant des employés réservistes. Il est souhaitable de créer un comité de liaison entre réservistes et employeurs au sein de l'état-major. *(Poursuivant en français)*

De nombreuses consultations avec d'autres départements sont en cours afin de prendre en compte l'ensemble des implications socio-économiques de la future réserve.

J'ai également consulté le CNT ainsi que les administrateurs de la sécurité sociale pour qu'ils nous donnent des idées à ce propos.

M. Pieter De Crem (CVP) : Une fois de plus, le ministre ne répond pas clairement à la question. Le Parlement ne semble plus en droit d'attendre du gouvernement qu'il lui fournisse des informations claires sur un certain nombre de dossiers essentiels.

M. André Flahaut, ministre *(en français)* : C'est un vieux problème, que je vais régler. Vous devez m'en laisser le temps car je ne suis au département que depuis huit mois.

Le président : L'incident est clos.

AÉRODROME DE CHIÈVRES

Question de M. Bruno Van Grootenbrulle au ministre de la Défense sur "l'aérodrome de Chièvres" (n° 968)

M. Bruno Van Grootenbrulle (PS) : Le président du Sénat a dernièrement émis l'idée d'une décentralisation de l'aéroport de Bruxelles-National vers Chièvres.

Les installations de Chièvres constituent actuellement une base militaire utilisée par les forces américaines pour accomplir des missions de soutien aux états-majors du SHAPE et de l'OTAN.

Sans vouloir juger de l'opportunité ou non d'implanter un aéroport civil à Chièvres, pourriez-vous me faire savoir quelles sont les obligations de l'État belge à l'égard du SHAPE et de l'OTAN en ce qui concerne cet aéroport ainsi que leur durée ?

M. André Flahaut, ministre *(en français)* : L'aérodrome de Chièvres a été utilisé par la force aérienne jusqu'en 1967 ; une grande partie de son infrastructure a été financée par l'OTAN.

Son utilisation pendant les heures de service a été concédée au SHAPE, le 23 juin 1967, par échange de lettres entre le ministre de la Défense nationale et le commandant en chef des Forces alliées en Europe (SACEUR). Il était prévu que la base restait sous commandement belge et que la force aérienne assurerait le contrôle aérien. La base a été définitivement abandonnée par la force aérienne en 1968. Une décision du Conseil des ministres du 25 mai 1973 rend applicable à la base de Chièvres l'accord du 12 mai 1967 entre la Belgique et le SHAPE ; l'aérodrome de Chièvres constitue donc une extension territoriale du SHAPE.

L'aérodrome est actuellement occupé par l'US Air Force, qui y assure l'appui en transport aérien de l'OTAN et du SHAPE. L'accord précité restera en vigueur tant que le SHAPE restera en Belgique.

J'ai été étonné par certaines déclarations.

Le président : L'incident est clos.

COMMUNAUTÉ DU RENSEIGNEMENT MILITAIRE

Question de Mme Josée Lejeune au ministre de la Défense sur "la communauté du renseignement militaire" (n° 1136)

Mme Josée Lejeune (PRL FDF MCC) : Le renseignement constitue un élément essentiel à la bonne préparation de toute opération militaire.

En Belgique, le service militaire de renseignement est régi par la loi du 30 novembre 1998.

Le Service général de renseignement n'est pas le seul acteur de notre communauté militaire de renseignement. Nous souhaiterions avoir des précisions sur les autres services, notamment quant à la répartition des tâches entre ces différentes unités et aux structures dans lesquelles elles s'inscrivent.

De plus, certaines rumeurs font état de restructuration dans ce domaine. Il est donc important de faire le point sur la question.

M. André Flahaut, ministre (*en français*) : Le "*Détachement Long Range Reconnaissance Patrol*" (Det. LRRP), tel qu'il existe actuellement, a comme mission générale de se tenir prêt, en permanence, à mettre en place, loin de leur base et en territoire éventuellement hostile, par les moyens les plus divers, des petites équipes d'hommes ou de femmes capables de vivre, voire de survivre, de manière autonome, et d'exécuter divers types de missions dans le cadre du recueil et de la transmission d'informations. Ces équipes peuvent être engagées dans des opérations classiques, que ce soit dans un cadre national ou multinational, lors d'opérations humanitaires, ainsi que dans le cadre d'opérations de soutien de la paix, afin de collecter des informations dans le cadre du cycle du renseignement.

Le "*Détachement Pathfinders*", quant à lui, est composé de techniciens qui, après une mise en place par les moyens les plus divers, sont chargés de reconnaître et de baliser des zones de parachutage ainsi que des zones d'atterrissage pour hélicoptères, afin de préparer la mise en place de détachements ultérieurs.

Ces deux détachements sont actuellement stationnés à Héverlée.

Une restructuration de ces moyens est actuellement planifiée. En effet, il est prévu la création d'une compagnie de forces spéciales au sein du 3^{ème} Régiment de Lanciers Parachutistes, le bataillon de reconnaissance de la Brigade Paracommando, intégrant les moyens actuels, à savoir le Det LRRP et le Det Pathfinder. Cette compagnie Forces spéciales comptera, après finalisation de la restructuration, onze équipes de six hommes. Ses missions s'inscriront dans le même cadre général de recherche du renseignement, en concordance avec la doctrine OTAN en la matière. Elle aura également la capacité d'effectuer des missions de type Pathfinder, ce qui va donc dans un sens de polyvalence des équipes mises en oeuvre. Les opérations dans lesquelles ces forces spéciales sont susceptibles d'être mises en

oeuvre sont semblables à celles décrites précédemment.

Cette restructuration est prévue au mois de juin 2000 et sera marquée par la relocalisation des Det LRRP et Pathfinders au sein du 3^{ème} Lanciers Parachutistes stationné à Flawinne.

J'ai demandé à l'état-major de la force terrestre de me formuler des propositions quant aux moyens qui devront être mis à la disposition de ces détachements.

Les détachements spéciaux garderont leur spécificité quant à la formation et à l'équipement.

Il n'y aura donc pas d'absorption de ces détachements par les para-commandos.

Le président : l'incident est clos.

ACHAT DE VÉHICULES DE TYPE PANDUR

Question de Mme Josée Lejeune au ministre de la Défense sur "le suivi de l'achat des véhicules de type Pandur" (n° 1137)

Mme Josée Lejeune (PRL FDF MCC) : Lors de la précédente législature, un contrat entre la Défense nationale et la société autrichienne "Steyr" a été conclu afin d'acquérir 54 véhicules de type "Pandur".

Où, par qui et comment est assurée l'instruction des chauffeurs et du personnel de maintenance destiné à servir sur le Pandur ?

Où en est la livraison des véhicules ?

Quel est le timing prévu ?

Existe-t-il une première évaluation de la qualité de ces véhicules ?

M. André Flahaut, ministre (*en français*) : Dans le cadre du contrat, quelques chauffeurs et réparateurs ont été formés par la firme "Steyr" en 1998. Depuis, l'instruction chauffeur et réparateur est dispensée par des militaires belges.

L'instruction chauffeur est donnée par la 210^e Compagnie Logistique Paracommando à Heverlée. À cet effet, la compagnie a été équipée de cinq véhicules.

Pour les 1^{er} et 3^{ème} Bataillons Parachutistes, 75 chauffeurs sont déjà formés.

Durant la période mars-juin 2000, une formation sera donnée à 12 chauffeurs par mois.

En juin, il y aura une évaluation afin de déterminer les besoins restants en chauffeurs.

L'instruction de réparateurs est donnée par l'École de la Logistique à Tournai. Les personnes jouissant de cette formation doivent obligatoirement au préalable obtenir le brevet de chauffeur.

La première session a lieu en mars 2000. Huit personnes seront ainsi formées. La session suivante sera organisée en juin 2000, formant ainsi six réparateurs et deux instructeurs supplémentaires.

En ce qui concerne la livraison des différents types de Pandur, 41 véhicules pour le transport des troupes ont été achetés, 39 sont soumis à réception, 35 véhicules ont déjà été acceptés et la distribution aux unités a lieu à partir de ce mois-ci.

Cinq véhicules poste de commandement ont été achetés, de même que quatre véhicules maintenance et quatre ambulances pour la force terrestre.

De l'avis général, il s'agit d'un maître-achat. Les véhicules sont d'une bonne qualité.

Chaque véhicule est inspecté qualitativement, préalablement à la réception par le service réception de la force terrestre.

En ce moment, le Pandur est activement et uniquement utilisé par la 210^e Compagnie Logistique Paracommando (cinq exemplaires). L'analyse des appels à la garantie déjà introduits montre qu'il n'y a pas de problèmes réels, mis à part quelques dérèglements causés par un montage caduc ou par une utilisation non adaptée.

Le **président** : L'incident est clos.

LE PROJET JSF

– *Question de M. Pieter De Crem au ministre de la Défense sur "la participation belge au programme JSF" (n° 1141)*

– *Question de M. Dirk Van der Maelen au ministre de la Défense sur "le projet JSF" (n°1170)*

– *Question de M. Luc Sevenhans au ministre de la Défense sur "la non-participation à l'étude préalable du projet JSF" (n°1179)*

M. Pieter De Crem (CVP) : Le programme JSF n'a toujours pas fait l'objet d'un consensus. Nous attendons toujours que le gouvernement s'exprime à ce sujet. Or, il nous revient par la voie de la presse que la Belgique

aurait décidé de ne pas participer à la première phase, mais mènerait des négociations pour accéder à la deuxième (conception, construction et développement), dont coût quelque cinq milliards de francs.

Les informations dont je dispose sont-elles correctes ? Quand le gouvernement prendra-t-il une décision ? Sous quel mandat l'armée négocie-t-elle actuellement l'accès à la deuxième phase ? Comment cette participation sera-t-elle financée ?

M. Luc Sevenhans (VL. BLOK) : Ce dossier est en souffrance depuis longtemps. En 1998 déjà, j'avais interrogé le ministre de l'époque à ce sujet. Ce dossier est à nouveau sous les feux de l'actualité. La Belgique a entretemps décidé de faire l'impasse sur la première phase du projet JSF. Quelles en seront les conséquences ? Quels motifs avaient justifié cette décision à l'époque ? Quelles conséquences cette décision a-t-elle eues pour l'industrie belge ?

La Belgique francophone ne semble pas s'intéresser à ce dossier, peut-être parce que la participation définitive de la Belgique à ce projet avantagerait surtout les entreprises flamandes de haute technologie et laisserait les entreprises wallonnes classiques sur la touche.

La décision quant à la participation ou non de la Belgique à ce programme ne saurait être reportée indéfiniment. Si nous devons participer uniquement à la deuxième phase, quelles conséquences aurait la non-participation à la première phase ?

M. André Flahaut, ministre (en néerlandais) : Le gouvernement précédent a approuvé, le 30 mars 1999, la participation à la "Concept Demonstration Phase" (CDP) du programme "Joint Strike Fighter", à condition toutefois qu'il y ait une participation financière des Régions et du secteur privé. En prenant cette décision, le gouvernement fédéral a perdu l'initiative. Étant donné les points de vue divergents des Régions et des groupements industriels concernés, cela a abouti à une impasse.

Le gouvernement actuel n'a pris aucune décision concernant la participation ou la non-participation à la première phase du programme. Récemment, l'ambassade des États-Unis m'a fait savoir que le "JSF Program Office" ne trouve plus opportun l'adhésion de partenaires internationaux potentiels à la CDP.

À cette occasion, une invitation formelle adressée à la Belgique pour participer à la phase "Engineering and Manufacturing Development" a été annoncée. Nous ne l'avons toujours pas reçue.

Il n'y a pas de négociation en cours sur l'adhésion à la phase suivante du programme et aucun ordre pour les entamer n'a été donné. Il y a cependant des contacts entre les services techniques compétents de l'état-major de la force aérienne et les forces armées américaines en vue de recueillir des données concernant le déroulement ultérieur du programme.

Comme aucune invitation formelle pour participer à la phase suivante ne nous est parvenue jusqu'à présent, une décision en la matière n'est pas à l'ordre du jour.

Si la Belgique était invitée à participer, l'adhésion éventuelle serait à décider par le gouvernement dans le cadre plus large de la problématique des investissements des forces armées et de la politique industrielle générale.

Si le gouvernement prenait la décision de participer à la deuxième phase du programme, la partie des coûts non récurrents du prix d'achat de l'avion pourrait être déduite.

La non-participation à la première phase du programme n'a pas d'influence sur le prix futur d'achat de l'avion mais prive l'industrie belge et le département de la Défense nationale d'une source d'informations extrêmement précieuse sur les technologies de demain. *(Pour-suivant en français)*

Je précise à M. Sevenhans que, lors de précédentes réunions de cette commission, de nombreux intervenants, parmi lesquels M. Van der Maelen, ont déclaré qu'ils n'entendaient pas tomber dans le piège de la communautarisation de ce dossier.

M. Pieter De Crem (CVP) : Le gouvernement est divisé à propos de la participation de la Belgique au programme des JSF. Vers l'extérieur, le ministre donne cependant l'impression que tout va pour le mieux. Seul le SP mène encore un combat d'arrière-garde. Il est clairement apparu, hier, que nous ne devons plus espérer obtenir des compensations économiques, à présent que nous avons raté la première phase. L'achat des JSF s'inscrit dans le cadre de nos engagements internationaux. Il nous en coûtera de 8 à 16 milliards de francs. Si nous manquons également la deuxième phase, nous devons participer *"on the shelf"*, et le prix sera encore plus élevé.

M. Luc Sevenhans (VL. BLOK) : L'industrie subira dès lors les plus grands dommages parce que nous avons raté la première phase. Par ailleurs, la plupart des entreprises concernées sont établies en Flandre, les entreprises wallonnes ne plaçant leurs espoirs que dans l'entretien des appareils. La Belgique sera, en tout état de cause, dans l'obligation d'acquiescer ces JSF. Cependant,

le fait d'adhérer au projet au moment où celui-ci est entré dans sa dernière phase nous coûtera plus cher.

L'opération actuelle, qui équivaut à acheter 25 armes pour un corps de police comptant 50 hommes, n'est-elle pas particulièrement démotivante pour l'armée ?

Nous devons, en toute hypothèse, nous inscrire dans le projet JSF. Ce n'est qu'au moment où nous y adhérons effectivement que nous comprendrons que nous avons accumulé un retard important en ratant la première phase.

Le président : L'incident est clos.

CONCOURS DE L'ARMÉE À L'OCCASION DE L'EURO 2000

Question de M. Pieter De Crem au ministre de la Défense sur "le concours de l'armée à l'occasion de l'Euro 2000" (n° 1142)

M. Pieter De Crem (CVP) : Le comité organisateur de l'Euro 2000 aurait demandé à l'armée de prêter son concours dans le cadre du championnat. L'armée s'occuperait notamment du soutien logistique pour le transport des VIP.

Ces informations sont-elles exactes ?

En quoi consiste exactement ce soutien logistique pour le transport des VIP ? Des moyens de transport seront-ils mis à la disposition des organisateurs ? Dans l'affirmative, utilisera-t-on également des avions et des hélicoptères ?

Appartient-il réellement à l'armée de se charger d'une telle mission ?

À quelles unités fera-t-on appel ? Qui financera les opérations ?

Les Pays-Bas feront-ils également appel à l'armée ?

M. André Flahaut, ministre (en français) : Pour une fois, je serai d'accord avec M. De Crem. Je préfère aider le Samu social de Bruxelles ou d'autres personnes en difficulté, au Mozambique ou chez nous.

J'ai donc répondu que, si nous faisons quelque chose, ce serait contre paiement. Je ne suis pas un adepte des loges. Je préfère aider les minimes ou les cadets.

Cela dit, je confirme qu'une demande d'appui logistique a été introduite par les organisateurs de l'Euro 2000, auprès de l'état-major général. Cette demande de principe a été relayée par le ministre de l'Intérieur dans un

courrier qu'il m'a adressé le 10 février dernier. Je n'ai pas été personnellement contacté...

Je ne dispose à l'heure actuelle d'aucune précision quant à la portée exacte de cet appui logistique (nombre de véhicules, type de transport requis,...). Cette demande doit donc encore être approfondie, avant qu'une décision ne soit prise en ce qui concerne l'appui des forces armées.

Si une suite favorable devait être réservée à cette demande, il va de soi que l'intervention des Forces armées se ferait dans le cadre des prestations pour tiers et donc contre remboursement.

Les autobus de la force aérienne et ceux de la force navale sont dans un état excellent.

Il ne faudra pas venir jouer à la réquisition. Le problème est maintenant posé. Il faudra payer, et payer anticipativement.

Le président : L'incident est clos.

DÉMANTÈLEMENT DES MUNITIONS TOXIQUES À POELKAPELLE

Question de M. Koen Bultinck au ministre de la Défense sur "la visite rendue par quelques parlementaires aux installations de démantèlement des munitions toxiques de Poelkapelle" (n° 1213)

M. Koen Bultinck (VL. BLOK) : Le 28 février dernier, des parlementaires de Flandre occidentale ont visité les installations de démantèlement de munitions toxiques de Poelkapelle. Aucun parlementaire du Vlaams Blok n'avait été invité à cette visite. Pourquoi ?

Il semblerait que l'on soit à la recherche d'un autre moyen de démanteler les munitions. Quelle méthode envisage-t-on d'utiliser ?

M. André Flahaut, ministre (*en néerlandais*) : Le choix des élus tant locaux que nationaux à inviter à participer à une visite d'installations militaires n'est régi par aucune loi ni réglementation. Il est dès lors permis d'effectuer un choix d'opportunité en toute liberté.

Les élus nationaux qui ont été invités à la visite à Poelkapelle sont ceux qui ont manifesté un intérêt par rapport à ce sujet, notamment à l'occasion de questions parlementaires, qu'ils soient ou non dans la majorité parlementaire. Je ne me suis pas rendu à Poelkapelle à cette occasion.

L'étude confiée à l'École royale militaire sur des solutions de rechange pour la destruction des munitions chi-

miques s'étalera sur deux ans. Ce n'est donc qu'à la fin de 2001 qu'il sera possible de faire éventuellement un choix à la technique utilisée actuellement à Poelkapelle. (*Poursuivant en français*)

Je me rendrai aux États-Unis à la fin du mois de mai. J'ai demandé qu'on raccourcisse les délais, qui me paraissent fort longs.

M. Koen Bultinck (VL. BLOK) : Ce dossier n'a fait l'objet que d'une seule question parlementaire, posée par M. Yves Leterme. Cela ne signifie pas que d'autres parlementaires de la région ne seraient pas intéressés par une visite du site.

Le Vlaams Blok ne peut pas admettre que l'on puisse priver ses mandataires du droit de visiter des installations militaires.

Le président : L'incident est clos.

ÉTAT DE SANTÉ DES MILITAIRES EN MISSION À L'ÉTRANGER

Question de M. Joos Wauters au ministre de la Défense sur "l'état de santé des militaires en mission à l'étranger" (n° 1203)

M. Joos Wauters (Agalev-Écolo) : L'an dernier déjà, j'avais attiré votre attention sur les causes possibles des graves problèmes de santé des militaires en mission à l'étranger. Aux Pays-Bas, des rapports ont été rédigés en la matière. Chez nous, le SLFP, notamment, a tiré la sonnette d'alarme.

Le mois passé, la presse a fait état de témoignages de militaires ayant établi un lien entre leurs problèmes de santé et leurs missions à l'étranger. En particulier, les militaires ayant séjourné dans la zone frontalière entre la Slavonie-Orientale et la Croatie seraient très mal en point, en raison d'une exposition à de l'uranium appauvri. La région concernée est plus spécifiquement celle de Darda.

Un décès et deux cas de maladie grave sont probablement dus à cette pollution. Les deux militaires malades concernés ont quitté leurs fonctions, en raison de leur inaptitude physique à les exercer.

Le ministre et la direction de l'armée sont-ils informés de l'utilisation d'uranium appauvri à Darda et dans ses environs ? Dans l'affirmative, depuis quand ?

De quels problèmes de santé souffrent les militaires ayant accompli une mission dans cette région ? Combien d'entre eux sont encore en service actif ? Combien ont quitté l'armée ? Pour quelles raisons ?

Le ministre et la direction de l'armée ont-ils connaissance des cas décrits ? Peuvent-ils le confirmer ?

Quelle procédure est mise en oeuvre pour assurer le suivi des militaires et des ex-militaires qui ont été exposés à des risques importants ?

Le ministre et la direction de l'armée ont-ils été saisis d'autres plaintes émanant du SLFP ?

Le ministre envisage-t-il de soumettre systématiquement à un examen médical les militaires et les ex-militaires ayant participé à des missions à l'étranger ?

M. André Flahaut, ministre (*en néerlandais*) : La présence d'uranium appauvri est la conséquence de l'utilisation de certaines munitions. En Slavonie orientale, il n'y a pas eu de bombardements avec ce type de munition. Nous n'avons donc pas connaissance de problèmes sanitaires spécifiques.

Des 5.700 militaires engagés dans cette zone qui sont encore en service, quelque 300 ont quitté l'armée au cours des dernières années. Il ne m'est pas encore possible de donner le nombre de militaires ayant éventuellement été réformés pour raison médicale et ceux mis à la retraite pour cette raison. L'indemnisation à la suite d'accidents survenus dans le cadre du service ainsi que de maladies également contractées dans le cadre du service, tant pour les militaires en service que pour les anciens militaires, est de la compétence de la commission des pensions d'invalidité.

J'ignore si les cas particuliers évoqués correspondent à une réalité. Il serait judicieux que nous soyons informés de l'identité des personnes concernées. Le département n'a pas connaissance d'autres plaintes émanant directement de Syndic.

Si des militaires ont été exposés à certains risques particuliers, ils peuvent avoir recours à un suivi médical, et ce même après leur départ de l'armée. Cette possibilité est actuellement appliquée lors de risques liés à l'asbeste, aux ondes radar...

Il a été décidé de soumettre à un examen systématique tous les militaires engagés pour des opérations extérieures.

M. Joos Wauters (Agalev-Écolo) : J'ai promis l'anonymat à mes informateurs. Si eux-mêmes ou leur famille désirent parler, ils en ont naturellement pleinement le droit.

J'ai hâte de connaître les résultats de l'enquête sanitaire systématique qui constitue un pas sur la bonne voie en

ce qui concerne la prévention. Notre commission pourrait-elle consulter ces résultats ?

M. André Flahaut, ministre (*en français*) : Je n'ai aucune objection à faire un rapport tous les six mois. Je veux réaffirmer ma préoccupation : la sécurité et la santé des hommes. Je m'inscris en faux contre les déclarations qui ont été faites ces derniers temps.

Le président : L'incident est clos.

SYNDROME "GUERRE DU GOLFE" PARMI LES MILITAIRES BELGES

Question de M. Bruno Van Grootenbrulle au ministre de la Défense sur "l'existence d'un syndrome "guerre du Golfe" parmi les militaires belges" (n° 1278)

M. Bruno Van Grootenbrulle (PS) : Je renonce à poser ma question, qui a déjà obtenu sa réponse.

Le président : Je reconnais là votre pragmatisme !

L'incident est clos.

CRITIQUES DU MINISTRE À L'ÉGARD DE LA RTBF

Question de M. Luc Sevenhans au ministre de la Défense sur "ses critiques au sujet de la programmation de la RTBF"

M. Luc Sevenhans (VL. BLOK) : Le ministre Flahaut dénonce un certain nombre de programmes de la RTBF sur l'extrême droite. Il a adressé un courrier à la ministre compétente en la matière, Mme De Permentier, et à l'administrateur général de la RTBF. Est-il normal qu'un ministre s'ingère dans la programmation d'une chaîne de télévision ? De quel droit le ministre se permet-il de telles démarches ?

M. André Flahaut, ministre (*en néerlandais*) : La liberté d'expression est inscrite dans la Constitution. Elle permet à tout citoyen de s'exprimer. La RTBF fait partie des médias belges de l'audiovisuel. Elle est, à ce titre, un service public. Or, un service public est, avant tout, au service du public, de la nation et de la démocratie.

En qualité de citoyen, je respecte la liberté d'expression, mais je m'insurge et continuerai à m'insurger contre toute émission servant de tribune à un individu déclaré inéligible dans son pays tout simplement parce qu'il véhicule des idées extrémistes qui vont à l'encontre de la démocratie et de la tolérance et du respect de l'autre.

J'attends de la RTBF qu'elle fasse preuve de bon sens, de sagesse, et qu'elle respecte les règles les plus élémentaires de bienséance. Dans un courrier que j'adresse à l'administrateur général, je ne fais que rappeler ce que tout citoyen du monde est en droit d'exiger.

M. Luc Sevenhans (VL. BLOK) : Je ne comprends toujours pas pourquoi le ministre de la Défense estime devoir réagir ainsi à une émission télévisée. Il semble avoir pensé devoir réagir en tant que citoyen, mais il reste avant tout ministre.

M. André Flahaut, ministre (*en français*) : Je suis un ministre citoyen, soucieux des règles qu'impose la démocratie.

Le **président** : L'incident est clos.

RAPPORT DE L'ONU SUR M. PAUL KAGAME

Question de M. Luc Sevenhans au premier ministre et au ministre de la Défense sur "un rapport de l'ONU accablant pour M. Paul Kagame, vice-premier ministre du Rwanda" (n° 1293)

M. Luc Sevenhans (VL. BLOK) : Selon un rapport confidentiel de l'ONU l'avion présidentiel rwandais avait été abattu, en 1994, à l'instigation du ministre Kagame. Cet incident a débouché sur un effroyable génocide. Il est dès lors inconcevable que l'enquête de l'ONU n'ait jamais été menée à son terme. Si le rapport s'avère correspondre à la réalité, la visite des leaders du gouvernement belge à M. Kagame constituerait un acte imparadonnable.

Le ministre a-t-il connaissance du rapport compromettant pour M. Kagame ? Dans quelle mesure en tiendra-t-il compte ?

M. André Flahaut, ministre (*en néerlandais*) : Le 2 mars, le premier ministre a exprimé à la Chambre son intention de se rendre en visite privée au Rwanda pour y commémorer le sixième anniversaire de l'assassinat de dix milliers et de trois coopérants.

Le gouvernement est informé de l'existence d'un rapport confidentiel de l'ONU. Il y réagira adéquatement si nécessaire. À cette fin, il suit toute évolution relative aux allégations non établies et non examinées qui figurent dans ce rapport. (*Poursuivant en français*)

La première démarche qui sera faite au Rwanda est un hommage aux dix paras et aux trois coopérants tombés dans ce pays. C'est la première fois que le gouvernement a l'occasion de la faire, depuis qu'il a été mis en place. Ce qui compte, donc, le 7 avril, c'est la commémoration.

M. Luc Sevenhans (VL. BLOK) : Ma question n'avait pas trait à la cérémonie commémorative, laquelle constitue du reste une excellente initiative. Il n'empêche qu'on peut difficilement qualifier de voyage privé une visite effectuée par l'ensemble des principaux ministres.

Quoi qu'il en soit, il est bon que le gouvernement prenne au sérieux ce rapport de l'ONU et reconnaisse son existence.

Le **président** : L'incident est clos.

– *La réunion publique est levée à 12 h 11.*